

République Française  
Département  
Nièvre

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

### Séance publique du 14 décembre 2018

### Procès-verbal

L'an 2018 et le 14 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul Maire.

Étaient présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, HENRI Aurélie, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BAILLAIS Serge, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, MATHIEU Benoit, BLANCHARD Roger, KLEINPETER Jean-Pierre.

Absents ayant donné procuration : Alain Phily à Marie-Hélène Thill, Patrice Ricard à Aurélie Henri, Marie-Noëlle Salvarani à Marie-France Lurier, Inès Henno à Christine Turpin.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### Validation définitive de l'AVAP

Monsieur le Maire évoque la dernière réunion de la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Donzy, qui s'est tenue le 30 octobre dernier.

Cette réunion a acté la validation de l'AVAP de Donzy, appelé désormais Sites Patrimoniaux Remarquables.

Un envoi du règlement final sera transmis au CRPS afin d'acter l'intégration des préconisations.

Les règles du PLU seront incorporées, en annexe, comme une servitude.

La dernière étape de cette démarche consiste à une validation par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal valident le dossier présenté et la transmission de celui-ci au Préfet.

1 Opposition

0 Abstention

18 Pour

## Actualité du financement du projet de réhabilitation de logements communaux Rue Frappier St Martin

Monsieur le Maire rappelle le financement en attente de la Région sur des fonds européens. Après des échanges complexes avec les services instructeurs, nous avons été informés que le dossier pourrait éventuellement obtenir 20 000 € de subventions contre 170 000 € attendus.

Les règles d'attribution des subventions européennes exigent qu'une note minimum soit obtenue à partir d'une grille de différents critères dont notamment une concernant le gain énergétique. Au vu des notes obtenues, il paraît surprenant qu'il n'y ait pas de gain énergétique suffisant quand on connaît l'état du bien (et ce depuis de nombreuses années). Une intervention est engagée auprès de la Région à ce titre.

Avec cette nouvelle information, l'autofinancement sur ce projet serait donc de 329 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que le projet doit être lancé rapidement afin de ne pas perdre les subventions déjà obtenues.

Afin de démarrer ce projet sans attendre, Monsieur le Maire propose qu'un prêt soit sollicité, assurant l'autofinancement nécessaire.

Sur sa sollicitation, le Crédit Agricole propose d'accorder un prêt de 350 000 € remboursable sur 20 ans à un taux fixe de 1,68 %. Ce qui représente un remboursement trimestriel de 5 160,18 €.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation des prêts en cours :

En janvier 2018, la commune remboursait en capital et intérêts un total de 156 668 € par an.

La dernière échéance du prêt souscrit pour l'école maternelle a été payée en mai 2018 (54 532,20 €).

Par suite de la fusion des communautés de communes, le prêt obtenu pour la création de la médiathèque a été transféré à la CDC Loire, Vignobles et Nohain (18 862,36 €).

En août 2019, sera payée la dernière échéance du prêt qui avait été obtenu en 2014 (11 550,92 €).

En tenant compte du nouveau prêt pour la rénovation des logements rue Frappier St Martin, dont l'amortissement ne commencera que fin 2019, les remboursements annuels à la charge de la commune seraient de 92 363,71 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que les loyers de l'ensemble des logements communaux s'élèveront à 41 000 € annuel.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la souscription de ce prêt.

## Finalisation du prêt relais pour les travaux d'investissement liés au CEE

Suite à l'accord du Conseil Municipal pour la souscription d'un prêt relais pour les travaux d'investissement bénéficiant de Certificats d'Économie d'Énergie, Monsieur le Maire indique qu'il a consulté la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose des taux plus avantageux : 0,43 % sur 24 mois et 70 € de frais de dossier.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la souscription auprès du Crédit Agricole.

Le Maire rappelle que depuis le dernier conseil, les travaux suivants ont été réalisés :

- Changement du système de chauffage à la Salle de fêtes,
- Changement des fenêtres côté cour de l'école primaire

- Réhabilitation de la cuisine de l'étage de l'école primaire

Courant décembre, doit avoir lieu la réhabilitation des toilettes du COSEC.

Monsieur le Maire évoque les soucis rencontrés pour stabiliser le chauffage à la salle des fêtes, il rappelle l'importance de ne pas toucher au thermostat.

#### Étude église St Carad'heuc

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur l'église St Carad'heuc. Ceux-ci sont conséquents et nécessitent l'accompagnement par le cabinet d'études recruté : Cabinet 1090, qui a élaboré le dossier des travaux à réaliser, l'Avant-Projet Définitif et le Permis de Construire.

Le montant des honoraires du cabinet 1090 est de 12 340,95 €, qu'il convient de régler.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la poursuite de ce dossier et le paiement de la facture à hauteur de 12 340,95 €, en réalisant la modification budgétaire nécessaire et l'écriture comptable correspondant.

#### Convention 2019 – projection de films par Scéniquanon

Scéniquanon assure la projection des films au sein de la médiathèque. Ils ont transmis la fréquentation de l'année 2018.

Celle-ci varie en fonction du type film et de sa popularité.

La convention 2019 prévoit la participation de la commune quand la fréquentation ne permet pas un équilibre financier pour l'association.

Madame Marie-Hélène Thill évoque le manque de publicité pour le cinéma.

Monsieur Benoît Mathieu indique que les affiches grand format sont sur la vitrine de la Médiathèque, et que lorsqu'on cherche l'information on la trouve.

Madame Marie-France Lurier indique que les programmations apparaissent sur le panneau lumineux, le panneau de la Mairie, le site Internet de la Médiathèque et de la Mairie.

Madame Nicole Narcy évoque la possibilité d'afficher sur le panneau d'Intermarché.

Monsieur Benoît Mathieu propose que l'on puisse mettre des affiches sur la place Gambetta, soit sur un panneau, soit sur les vitres de la salle des fêtes. Cette dernière proposition est retenue

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la signature de la convention.

#### Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a reçu de la part de Monsieur Alain Phily des questions écrites :

1ere question : *Quelle est la cohérence étroite entre la valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et le saccage environnemental que constitue l'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune, en pleine forêt – bien commun de tous les citoyens (plusieurs hectares dévastés) ?*

Monsieur le Maire répond que la notion de saccage environnemental est totalement subjective. Il n'y a pas d'incompatibilité entre une politique de protection des monuments historiques et le projet éolien. En effet, les

recettes escomptées de ce dernier contribueront au maintien en bon état des monuments historiques dont chacun sait que les travaux s'y rapportant sont onéreux.

2eme question : *Nous n'avons pas eu de retour transparent sur le sondage fait par mail le 19 juin auprès de l'ensemble des conseillers. Que fut le résultat détaillé de ce sondage ?*

*Pourquoi ne pas avoir informé les membres de notre conseil des tractations qui ont eu lieu durant les vacances scolaires, entre une troisième entreprise en présence des Maires de Donzy et de Ste Colombe ?*

*Pourquoi les détails de ce projet n'ont-ils pas été présentés en Conseil avant le vote ?*

*Pourquoi les accords écrits de l'ONF et du Maire de Ste Colombe n'ont-ils pas été produits ?*

Monsieur le Maire demande aux conseillers ayant répondu au sondage de lever la main : Marie-France Lurier, Dominique Belaud, Serge Baillais, Geneviève Frémion, Nicole Narcy, Benoît Mathieu et Christine Turpin.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune tractation. Il a répondu à une demande de RDV avec pour objectif une première information et qu'aucun engagement n'a été pris.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'accord écrit de l'ONF, ni du Maire de Ste Colombe : lors du précédent conseil, il n'a fait référence qu'à des avis verbaux d'un agent ONF et de Michel Prêtre.

3eme question : *Une entreprise a-t-elle déjà fait l'objet d'un choix préférentiel pour étude préalable ? Si oui laquelle ? Un contrat d'exploitation a-t-il été déjà signé avec une entreprise ? Si oui, laquelle ?*

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune entreprise choisie, ni de contrat d'exploitation signé : des développeurs éoliens ont sollicité un RDV, il les a reçus. Rien de plus.

Monsieur Alain Phily évoque un projet éolien qui hypothèque la santé et l'environnement.

Monsieur le Maire indique que l'éolien existant depuis plus de 25 ans, il y a suffisamment de recul pour déterminer les impacts sur la santé et l'environnement.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion avec le SIEEEN est prévue en janvier afin d'être informé dans la démarche entreprise, notamment dans le choix d'un développeur (aucun d'eux ne sera présent). Cette réunion sera à l'attention des Conseillers Municipaux et des propriétaires qui pourraient être éventuellement concernés, mais ne sera pas publique.

Une réunion publique sera organisée par la suite.

Madame Marie-Hélène Thill demande si le Maire a été contacté par l'entreprise qui développe les éoliennes de Pougny.

Le Maire répond par la négative.

Madame Aurélie Henri demande si pour le passage aérien de l'armée, il est nécessaire de les interroger.

Madame Marie-France Lurier indique qu'ils sont interrogés systématiquement.

Monsieur le Maire ajoute que des études sont déjà réalisées en amont des contacts pris avec les communes, afin de déterminer si un projet éolien est envisageable, notamment au regard des questions militaires.

Monsieur Benoit Mathieu pose la question de la lumière d'Intermarché, qui reste allumée la nuit.

Madame Marie-France Lurier confirme qu'elle s'éteint à compter de 23 heures, depuis quelques temps déjà.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au service du Département un contrôle de vitesse à la Bretonnière, suite à une pétition reçue demandant une baisse de la vitesse à 30 km.

Le rapport indique que la vitesse moyenne se situe entre 33 et 37 km/heure et qu'il n'est pas utile de modifier quoi que ce soit.

Monsieur le Maire indique que la CDC Loire, Vignobles et Nohain renouvelle l'opération « ampoules LED », et qu'elle propose des ampoules pour les communes.

Il est proposé d'en demander pour l'ensemble des bâtiments communaux. Monsieur Jean-Pierre Kleinpeter fait remarquer que toutes les douilles ne sont pas adaptées.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un locataire a rendu son appartement en location, rue Frappier st Martin. Il est donc nécessaire de lui restituer sa caution. Lors du versement, un compte spécifique aurait dû être créé, ce qui n'a pas été le cas. Les services de la Trésorerie n'ayant jamais fait à cette occasion aucune observation.

Désormais pour décaisser la caution, les mêmes services exigent la création d'un compte et l'autorisation du Conseil Municipal !!! De ce fait, une écriture comptable doit être passée afin d'inscrire le montant dans le compte comptable correspondant.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à créer ce compte, en réalisant la modification budgétaire nécessaire, l'écriture comptable correspondant et à restituer la caution.

Monsieur le Maire ajoute que le logement a été aussitôt reloué.

Madame Nicole Narcy évoque l'état des toilettes de la salle de fêtes. En effet, ceux-ci sont très abîmés (infiltration d'eau, plinthes tombées...).

Monsieur le Maire rappelle que les peintures ont été faites il y a environ 25 ans. Le nécessaire sera fait en régie par les agents techniques.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux auront lieu le 11 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Madame Marie-Hélène Thill demande si le nouveau directeur de l'EPHAD arrive toujours en janvier.

Monsieur le Maire confirme son arrivée sur Donzy le 21 décembre prochain et sa prise de poste au 2 janvier 2019.

Monsieur Roger Blanchard indique que le tirage des affouages aura lieu mardi 18 décembre après-midi.

Fin de séance : 20 h 30